

LITTORAL

MONTÉE DES EAUX, CE QUE LE DÉPUTÉ PROPOSE

PICARDIE Le rapport du député de Vendée Stéphane Buchou sur « l'aménagement des territoires côtiers face au changement climatique » propose un changement de modèle.

LES FAITS

• Selon le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'augmentation du niveau de la mer en l'an 2100 sera comprise entre 30 à 60 centimètres dans l'hypothèse la plus optimiste, et 60 à 110 centimètres dans l'hypothèse la plus pessimiste.

• Entre 1956 et 2016, le niveau de la mer a augmenté de 9,5 cm à Dunkerque (Nord), et de 27,5 cm à Dieppe (Seine-Maritime).

• L'érosion touche un quart des côtes françaises et menace 864 communes. Les Hauts-de-France sont l'une des trois régions les plus exposées.

Passer de la logique de gestion du risque à celle de l'aménagement de l'espace, c'est l'esprit d'un rapport sur la recomposition spatiale des territoires littoraux, élaboré par les trois inspections générales de l'écologie et publié en mars 2019. Ce rapport a été le socle, pendant six mois, des travaux du député de Vendée Stéphane Buchou (LREM), président du comité national de suivi et de gestion intégrée du trait de côte. Stéphane Buchou a été chargé, en avril 2019, par le Premier ministre Édouard Philippe et la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne d'une mission parlementaire « sur un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté au changement climatique ». Le député Buchou a rencontré 300 acteurs sur le terrain, sur le littoral métropolitain et en outre-mer. En juin, il s'était notamment rendu à Ault et Cayeux-sur-Mer (Somme). Stéphane Buchou a remis son rapport à Elisabeth Borne le 28 novembre.

Stéphane Buchou, pouvez-vous expliquer le changement de modèle entre la gestion du risque et l'aménagement de l'espace que vous proposez ?

On doit trouver des solutions à un phénomène naturel inéluctable. Depuis toujours, on a lutté contre la mer, on s'est défendu contre elle, on a érigé un certain nombre d'ouvrages, que ce soit des digues ou des enrochements : c'est la politique de gestion du risque. Or, on voit bien les limites de l'exercice.



Le député Stéphane Buchou a remis son rapport, jeudi 28 novembre, à Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique.

On en est toujours, en 2019, à essayer de trouver des solutions qui soient les plus efficaces possibles. Je propose de changer de logique.

Que faudra-t-il faire, concrètement ?

Il faudra, à certains endroits, continuer à se défendre et à lutter contre l'inéluctable, mais il faut dès à présent, comme cela a été amorcé dans un certain nombre de territoires, réfléchir et agir autrement. C'est une logique d'aménagement du territoire, de recomposition spatiale, une invention ou réinvention d'une urbanité côtière. Il ne s'agit pas de dire, parce qu'on a des territoires vulnérables, qu'on ne va plus y habiter et plus y travailler, mais de voir comment on va s'adapter, par des nouveaux aménagements, des nouvelles habitations. Pour cela, l'échelle communale n'est pas la bonne échelle. Il faut réfléchir à une échelle à minima intercommunale.

Il n'est plus question de recul stratégique, comme le préconisait le rapport de député Alain Coudin en 2011 ?

On ne trouvera pas de solution simple à un problème complexe. Au-delà de la formule, ça veut dire que lorsqu'on parle de repli stratégique, ce n'est pas le terme adéquat, car on est encore sur des termes un peu guerriers, un peu anxieux. Ça passe en premier lieu par changer de vocabulaire. L'aménagement des territoires côtiers face au changement climatique peut être vécu comme une opportunité et pas comme une menace. Pour les territoires concernés, il faut que les projets de recomposition spatiale fassent partie des solutions possibles. Or, on voit bien aujourd'hui que même s'il n'y a plus de déni en tant que tel du phénomène, le palier suivant, qui consiste à passer à l'action en termes de recomposition est compliqué à mettre en œuvre parce qu'il y a une forte pression de la part de la population qui veut continuer à vivre sur le littoral.

Vous évoquez dans votre rapport la possibilité de racheter des maisons menacées par les col-

locataires ou par un établissement public foncier, avec le maintien des occupants dans les lieux jusqu'à l'immersion de la submersion. Pouvez-vous développer ?

D'abord, je n'en fais pas une obligation. Ce rapport est là pour faire des propositions qui seront débattues dans le cadre d'un texte législatif. Aujourd'hui, on a des biens vulnérables, menacés à moyen ou long terme. Qu'est-ce qu'on fait ? On demande à tout le monde de partir ? Dans ce cas, on se retrouve avec des villes fantômes. Ma proposition, c'est de dissocier la propriété de l'usufruit pour les maisons concernées, ce qui permet à la collectivité d'en avoir la maîtrise foncière et à celles et ceux qui y étaient d'y rester jusqu'à un peu avant la survenance du phénomène. Avec la maîtrise foncière, c'est beaucoup plus facile de prendre des décisions de manière réactive et l'avantage, c'est que vous n'asséschez pas le territoire puisque ça reste en l'état. Cela se ferait dans le cadre d'une convention littorale d'occupation.

Vous proposez de financer vos recommandations par une augmentation de la taxe communale additionnelle sur les droits de mutation, applicable aux transactions immobilières. Pour Stéphane Houscoulle, président du Syndicat mixte Basse de Somme Grand littoral picard, ce serait une taxe de plus et de trop pour les intercommunalités littorales.

C'est un vrai souci de se dire : comment on finance ? J'aurais pu fonder une entité, mais j'ai préféré au Fonds Barrière, mais il ne prévoit pas l'indemnisation des risques liés à l'érosion, car elle n'est pas considérée comme une catastrophe naturelle. J'ai envie qu'on avance et donc je fais une autre proposition, cette augmentation de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, même si je n'exclus pas un jour le Fonds Barrière puisse financer des projets. Lors de ma mission, j'ai rencontré plus de 300 personnes sur les territoires littoraux à qui j'ai parlé de cette taxe. Je n'ai rencontré aucune opposition de principe.

Pourquoi ne pas faire appel à la solidarité nationale, voire européenne, comme le préconise M. Houscoulle ?

Dans les faits, quel est le niveau d'acceptabilité ? Je suis allé à Bi-

dart (Nouvelle-Aquitaine), qui fait partie d'une intercommunalité de 158 communes, dont 11 ont une façade littorale. Quand vous avez la défense contre la mer dans les compétences intercommunales, et que vous dites aux 147 communes non littorales de contribuer à son financement, vous avez 147 maires qui tiquent. Je suis d'accord sur le principe de la solidarité nationale mais je suis pragmatique et je veux qu'on avance. J'ai repris cette proposition qui figure dans le rapport sur la recomposition spatiale des territoires littoraux, élaboré par les trois inspections générales de l'écologie. Cette taxe additionnelle est totalement indolore pour les collectivités, puisqu'on ne leur retire pas d'argent, et elle ne casse pas le marché immobilier.

« On ne fera pas l'impasse sur ce sujet-là. J'ai fait le choix de me limiter à 15 propositions très pratiques, facilement transposables en articles de loi plutôt que 80 très techniques. »

Il y a eu le rapport du député Alain Coudin en 2011, le rapport des sénateurs François Cablet et Christian Manabie en 2015, le nôtre en 2019. Le vôtre est-il un rapport de plus ?

Il ne le faut pas. J'ai pris cet engagement auprès de toutes les personnes que j'ai rencontrées. Dans ma lettre de mission, Édouard Philippe a écrit que mon rapport servirait de base à un débat législatif. J'ai encore foi en ce que dit le Premier ministre. Tous les jours, on parle de réchauffement climatique et de montée des eaux : c'est malheureusement d'actualité. On ne fera pas l'impasse sur ce sujet-là. Il faudra à un moment ou à un autre trouver des solutions. J'ai fait le choix de me limiter à 15 propositions très pratiques, assez facilement transposables en articles de loi plutôt que 80 très techniques. C'est pour ça que j'ai bon espoir qu'on mette ça à l'ordre du jour rapidement malgré un calendrier parlementaire très chargé. ■

Photos : AFP / J. DUBOIS / D. BÉGIN